

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 23 mars 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

nr 27933

VO le cadre de l'urbanisme, notamment ses articles R.125-11, R.125-12 et R.125-13
VO la délibération en date du 26 juin 2025 approuvant le Plan local d'urbanisme de Limoges
VO notamment les documents et les plans annexes, à savoir :
- l'arrêté DL 09616/P n°2024-03 du 23 février 2025 abrogeant l'arrêté préfectoral DLCL n°2022-05 du 20 janvier 2022, précédant, à la suite de l'acte d'accomplissement des opérations de mise en conformité et de surveillance de site de l'ancienne décharge de Beauvais les Mées, sur le territoire de Limoges, et son arrêté modificatif DL 09616/P n°2022-05 du 23 août 2022
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes au dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.
À cet effet, ont été reportés dans les annexes du document, la décision suivante :
- l'arrêté DL 09616/P n°2024-03 du 23 février 2025 abrogeant l'arrêté préfectoral DLCL n°2022-05 du 20 janvier 2022, précédant, à la suite de l'acte d'accomplissement des opérations de mise en conformité et de surveillance de site de l'ancienne décharge de Beauvais les Mées, sur le territoire de Limoges, et son arrêté modificatif DL 09616/P n°2022-05 du 23 août 2022

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 26/03/2026




Publié le vendredi 20 mars 2026

Le présent arrêté peut être téléchargé pour accéder de manière directe au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
N° de l'arrêté : 27933_01
N° de l'instance : 27933_01
N° de l'instance : 27933_01

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 20 Mars 2026

 27933_01.pdf
(.pdf, 4,3 Mo)

 TÉLÉCHARGER